

**Conseil de Paris**  
**Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015**

**Sur proposition de Danielle Simonnet**  
**Voeu de soutien à la FASTI**

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à un suivi de terrain des personnes migrantes et réfugiées au service de l'accès aux droits, d'un accompagnement suivi dans toutes les démarches de leur vie quotidienne, contribuant au vivre ensemble,

Considérant que la FASTI, Fédération des associations de solidarité avec toutes et tous les Immigré-e-s, impliquée dans l'aide aux migrants et l'accès aux droits, s'est vue notifier par la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) du Ministère de l'Intérieur un refus de sa subvention annuelle de 105.000 euros, absolument nécessaire à son fonctionnement et représentant un tiers de son budget,

Considérant que le Ministère semble être revenu sur sa décision puisqu'il a permis à la Fasti de redéposer un dossier, mais que rien n'est confirmé à cette heure, et que cette situation est symptomatique de la volonté gouvernementale de diminuer les crédits de nombre d'associations œuvrant pour les droits des migrants,

Considérant qu'il est certes nécessaire et positif d'allouer de nouveaux crédits à l'accueil des réfugiés dans la situation actuelle, mais que cette aide ne doit en aucun cas se faire aux dépens des associations de proximité qui assurent depuis des années l'accompagnement des migrants dans leurs démarches quotidiennes,

Considérant que, si la FASTI a su se mobiliser avec énergie pour résister à cette suppression annoncée de subvention, ce n'est pas toujours le cas, et nombre d'associations accompagnant les migrants connaissent actuellement et depuis plusieurs années des baisses drastiques de subvention, les obligeant à réduire leurs actions et rendant souvent leur survie difficile,

Considérant que la logique même d'appels à projet et de mise en concurrence des associations les unes avec les autres pour l'obtention de subventions sur un budget contraint et sans cesse réduit est contraire à la logique associative et met souvent les associations en situation de voir leurs subventions de fonctionnement menacées,

Considérant que dans une période où la France se doit d'accueillir nombre de réfugiés et migrants qui fuient la guerre et la misère, le budget de subventions alloué par la DAAEN est passé de 4,5 millions d'euros à 1,5 millions d'euros,

Considérant que les associations subissent un gigantesque plan social invisible, avec la suppression de 40.000 emplois ces dernières années, du fait des politiques d'austérité et de coupe des subventions,

Considérant que la FASTI est un partenaire de la Ville de Paris, pour laquelle elle a rédigé en 2014 la guide "Cuisinez malin, Livre de recettes faciles et pas chères pour toutes et tous",

Considérant le rôle historique de la FASTI, association reconnue, qui a joué un rôle essentiel dans les luttes des travailleurs migrants pour leurs droits et leur citoyenneté, notamment les luttes dans les foyers de travailleurs migrants dès les années 60 et qui fut impliquée dans la Marche pour l'égalité, dont le sérieux est reconnu partout, et dont l'apport citoyen pour notre Ville n'est plus à démontrer,

**Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **que la Ville de Paris appuie si besoin la demande de subvention de la FASTI auprès du Ministère de l'Intérieur, afin que cette subvention soit à tout prix maintenue,**
- **que la Maire de Paris interpelle le gouvernement sur l'impact catastrophique des baisses ou des suppressions de subvention aux associations, et particulièrement des associations de solidarité avec les migrants et d'accès aux droits.**
-